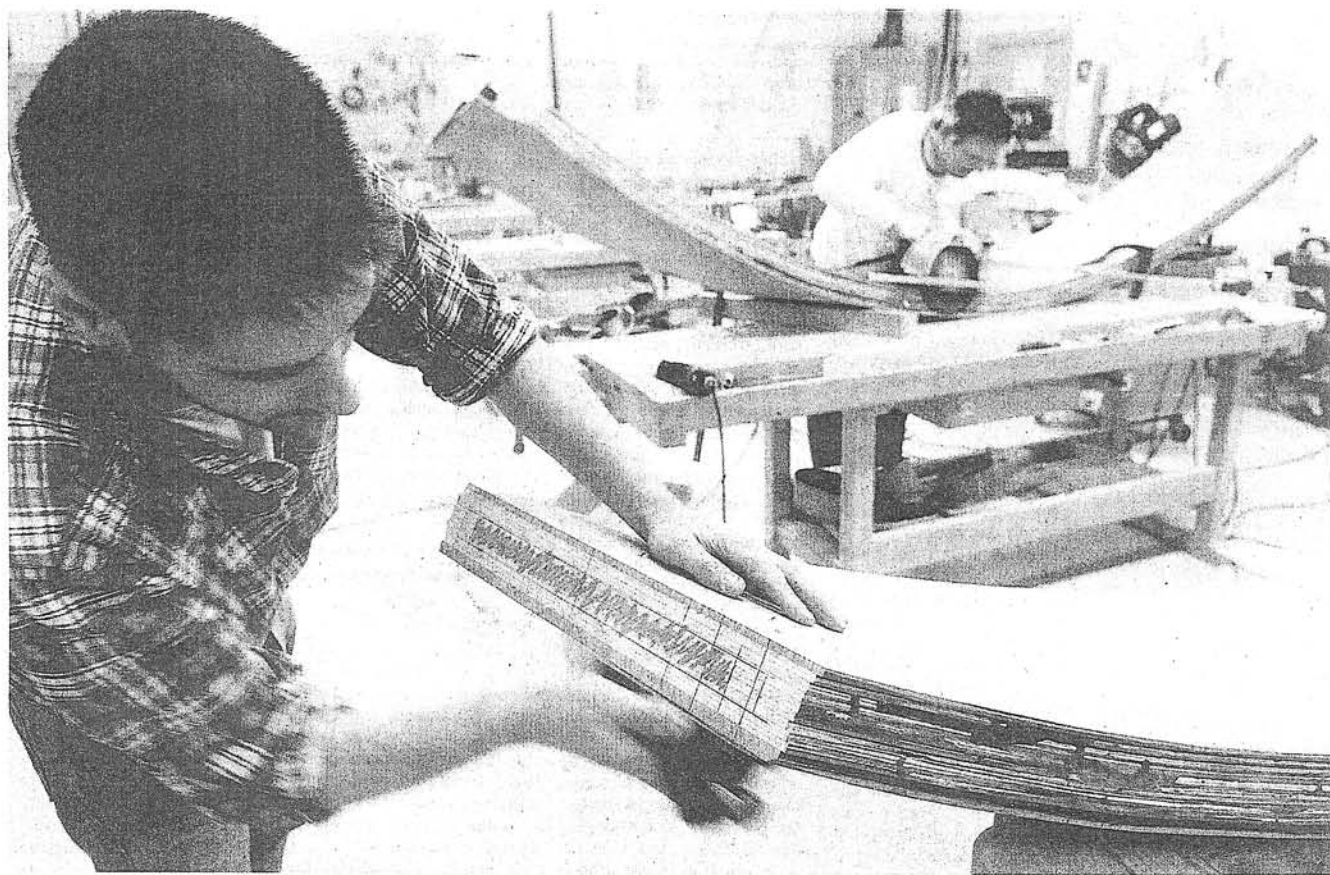


Développement / Cap sur les marchés allemand et suisse

L'artisanat régional se lance dans l'exportation

Près de 7% des 23 300 artisans alsaciens exportent leurs produits ou exercent leur art et leur talent à l'étranger, principalement en Allemagne ou en Suisse. Et leur nombre ne cesse de s'accroître.



Pionnière à l'export, l'ébénisterie d'art Moser, installée à Villé, s'est notamment spécialisée dans les escaliers. (Photo DNA - Franck Delhomme)

■ Pour les artisans alsaciens aussi, le marché transfrontalier devient peu à peu leur marché domestique. «Une cliente allemande qui habite Strasbourg nous a sollicités pour refaire tout le sanitaire de l'appartement de sa maman à Kehl: baignoire, lavabo, radiateur», raconte Fabienne Walter, de la société Salzani à Eckbolsheim. Et voilà qu'elle a mis un pied à l'export en

acceptant son premier chantier à l'étranger. Dans la foulée, l'entreprise Karotsch à Benfeld lui a emboîté le pas pour le lot peinture, suivie de Holtzweiler à Erstein pour le lot carrelage.

Un flux loin d'être négligeable

Peu à peu, la frontière s'efface. Dans les faits et dans les

têtes. On est loin des combats menés par plusieurs corporations dans les années quatre-vingt-dix contre quelques entrepreneurs allemands démarchant les particuliers, qui pour refaire des façades, qui pour changer les gouttières. Les tarifs étaient certes au ras des pâquerettes, le travail souvent bien, voire très bien exécuté, mais les réglementations pas toujours respectées:

ni en matière de sécurité des échafaudages, ni de garanties aux clients et ni de respect des critères sociaux et fiscaux.

«On reste très vigilant, mais le climat a changé, les choses se sont apaisées», assure Bernard Stalter, président de la chambre de métiers d'Alsace (CMA). Des excès, il en existe probablement encore, de part et d'autre du Rhin. Mais au-

delà, la loi de l'offre et de la demande s'est imposée, tout cela dans une saine concurrence. Au client, au consommateur final d'arbitrer, de trouver le meilleur rapport qualité-prix.

En tout cas, de plus en plus d'artisans alsaciens s'ouvrent à l'exportation. «*Il n'y a aucu-*

ne raison à ce que nous ne travaillons pas dans un rayon de 360 degrés», argue Bernard Stalter. Et le fait est: «*nous estimons actuellement à près de 1 500 le nombre d'artisans à réaliser des prestations et des services hors des frontières, dont au moins 900 vers l'Allemagne*», indique Yannick Henry, le responsable des questions transfrontalières et européennes de la chambre de métiers.

S'y ajoutent plusieurs centaines de professionnels qui exportent en direct des produits artisanaux qu'ils ont fabriqués. Un beau progrès par rapport à 2004 où, à partir des déclarations faites auprès de la douane française, on dénombrait au total 1 185 artisans exportateurs, dont 536 ayant un flux régulier de facturations. Et quand bien mê-

me ces exportations ne représentent encore qu'une très faible part du chiffre d'affaires régional de l'artisanat, à savoir 14 milliards d'euros, le flux est loin d'être négligeable.

Les démarches administratives et fiscales sont été grandement simplifiées

Parmi les métiers les plus dynamiques à l'export: la ferronnerie, le travail du bois, les arts graphiques et la réparations automobile. «*Les artisans d'art, en particulier les ébénistes, sont très sollicités en Suisse et en Allemagne où l'offre s'est fortement standardisée*», analyse Jean-Pierre Doerfer, responsable du service économique de la CMA.

«*Pour notre chambre, insiste Bernard Stalter, l'exportation est aujourd'hui un enjeu majeur, un axe prioritaire*».

Et d'annoncer la participation de la chambre au salon Denkmal de Leipzig du 20 au 22 novembre 2008, avec d'ores et déjà six entreprises de la région inscrites. En ef-

fet, simplement répondre à la demande venue d'outre-Rhin, fut-elle spontanée et conséquente, voilà qui ne suffit plus, il faut aller au-delà. A cet égard, Yannick Henry et son équipe conseillent, encouragent et épaulent en permanence, et depuis onze ans, les nouveaux candidats exportateurs.

Les démarches administratives, il est vrai, ont été grandement simplifiées, notamment à la suite de deux plaintes auprès des instances européennes. Ainsi, après de longues tractations, la retenue fiscale à la source de 25% a été réduite à 15%, une retenue que les entreprises allemandes n'ont pas à payer. Qui plus est, pour travailler hors des frontières, il suffit depuis le 1^{er} janvier dernier de faire une seule déclaration justificative.

Reste désormais à inciter un maximum d'entreprises artisanales à bâtir une stratégie exportatrice, comme le font leurs homologues allemands. Dans certains métiers, c'est le cas depuis belle lurette. A commencer par les facteurs d'orgue, à l'instar du Strasbourgeois Kern, ou d'ébénistes d'art comme Moser à Villé (notre encadré), spécialisé dans les escaliers et les boiseries murales.

Christian Lienhardt

Jusqu'à Lausanne

«*L'an dernier, nous avons réalisé 10% de notre chiffre d'affaires en Suisse, en particulier sur un gros chantier à Lausanne pour l'habillage en bois massif des murs et des sols d'une somptueuse demeure*», raconte Guillaume Moser, de l'ébénisterie d'art Moser, basée à Villé.

Pour l'heure, il ne travaille que très peu en Allemagne: «*on n'a pas encore fait de démarche commerciale*», lâche-t-il. D'autant que le bouche à oreille et la notoriété suffisent amplement à garnir le carnet de commande de cette équipe familiale de cinq personnes. «*La semaine prochaine, j'ai un chantier à Thonon-les-Bains. En remontant, j'en aurai un autre en Bourgogne, à Mâcon*», ajoute ce jeune artisan.